

Affaires juridiques
CLR/n°13-372

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 16 décembre 2013

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; M. Florent Bercher ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Stéphane Bourliataux-Lajoinie ; M. Jean-Michel Brossard ; M. Laurent Brunereau ; M. Didier Cheramy ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; M. Louis Fournier ; M. Jean-Marc Houpert ; Mme Isabelle Laffez ; M. Yves Lauvergeat ; Mme Claude Ophèle ; Mme Véronique Robert ; M. Christophe Wallet ; M. Benoît Wolf.

Ont donné procuration

M. Serge Babary à M. Loïc Vaillant ;
M. Jérôme Casas à Mme Marie-Luce Demonet ;
Mme Régine Charvet-Pello à M. Loïc Vaillant.

Ont donné procuration en cours de séance

Mme Florence Alazard à M. Marc Desmet ;
M. Jean-Marc Houpert à Mme Claude Ophèle.

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de la parité ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Marion, directeur du Cabinet ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des Services financiers ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de documentation ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Philippe Vendrix, directeur du Centre d'études supérieures de la Renaissance ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; M. Emmanuel Néron, directeur de l'EPU de Tours.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance. Il accueille M. Yves Lauvergeat, vice-président du Conseil économique, social et environnemental de région (CESER).

M. Yves Lauvergeat se présente. Il représente au CESER la Ligue de l'enseignement et était initialement instituteur. Il était depuis 12 ans vice-président du CESER chargé de la culture, du sport et des loisirs. Il remplace Bernard Deman et siège donc désormais aux conseils d'administration des deux universités et de la COMUE.

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 4 novembre 2013

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu (cf. P.J.).

*

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Budget 2014

M. le Président indique que le Ministère nous accorde 16 emplois, en 2014, au titre des 1000 emplois supplémentaires inscrits en loi de finances 2014. Ces emplois compensent notre sous dotation reconnue dans le modèle de répartition des moyens (modèle Sympa). Par ailleurs, notre dotation globale de fonctionnement a été majorée de 120 000 € pour assurer une meilleure compensation des exonérations des frais d'inscription des boursiers.

Le Ministère a également communiqué notre tableau de bord financier qui concerne les chiffres de l'année 2012. Une analyse fine des indicateurs montre que le fonds de roulement et la trésorerie restent à des niveaux confortables. En revanche, notre résultat net comptable et notre capacité d'autofinancement, c'est-à-dire notre capacité d'investissement, sont à des niveaux inférieurs à la moyenne des autres universités. Enfin, et surtout, le poids de notre masse salariale (82,5 %) est élevé. Il se situe au-dessus du seuil de vigilance et proche du seuil d'alerte situé à 83 %. Ces constatations doivent nous inciter à mieux maîtriser notre masse salariale pour pouvoir investir et développer notre université, ce qui est possible compte tenu de notre fonds de roulement.

M. Roncin rappelle les conditions dans lesquelles ce budget a été élaboré et sa volonté d'améliorer encore notre prévision d'exécution. Si l'exercice a été simple à conduire sur le budget des composantes, ce fut plus difficile pour la recherche, où l'habitude des unités était souvent d'inscrire la totalité des crédits dans leur budget. On s'aperçoit que, les années précédentes, on a majoré nos dépenses dans les budgets prévisionnels, bien au-delà des montants réellement exécutés.

M. Dailloux présente ensuite le projet de budget pour 2014 (cf. P. J.). Ce budget s'élève à 202 M €, en diminution de 23 M € par rapport à l'an dernier, afin d'essayer d'être plus proche de la réalité constatée lors de l'exécution du budget. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 182,4 M €, dont 153 M € au titre des rémunérations. Les dépenses d'investissement se montent à 9,7 M €, en forte baisse par rapport à l'an dernier. Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 184,5 M € et les recettes d'investissement à 5,5 M €. Par ailleurs le budget du SAIC disparaît, mais il est créé une unité budgétaire pour l'université du temps libre.

Compte tenu de ces éléments, on peut prévoir une capacité d'autofinancement de 2,1 M €, avec une diminution de notre fonds de roulement de 2 M €.

Le plafond d'emplois a été ajusté pour tenir compte des 35 créations d'emplois obtenues en 2013. Le plafond d'emplois sur ressources propres a été majoré pour tenir compte de la réalité de notre gestion. Il est donc proposé au Conseil d'approuver un plafond d'emplois global de 2 460, dont 2 052 au titre du plafond Etat et 408 au titre du plafond sur ressources propres.

M. le Président rappelle que les critiques adressées aux universités de ne pas dépenser leur masse salariale sont généralement infondées, car c'est méconnaître le fait que des moyens sont attribués aux établissements sous forme de masse salariale, mais pas uniquement pour payer des agents. C'est notamment le cas du plan licence. Par ailleurs, il arrive que la prévision soit juste quant à son montant, mais erronée quant à son échelonnement dans le temps, parce que l'action a débuté avec retard.

Mme Alazard souhaite que l'utilisation des emplois nouvellement attribués soit largement débattue dans les conseils centraux de l'Université. S'agissant du budget, les élus Ensemble à Tours s'y opposeront en raison de la dégradation qu'il induit : réduction de l'offre de formation, baisse des budgets de fonctionnement des composantes et des services, accroissement de la précarité. C'est là le résultat du refus de l'Etat de s'engager au mépris des promesses faites de privilégier l'enseignement supérieur et la recherche.

M. le Président souligne que la dotation de l'Etat progresse quand même de 635 000 €. S'agissant de la précarité, il rappelle qu'il convient de distinguer entre les contractuels sur projet, qui n'ont pas vocation à être titularisés, et les contractuels sur missions pérennes qui ont vocation à l'être.

M. Roncin fait observer que la politique de titularisation imposée par la loi Sauvadet va se poursuivre, ce qui marque un recul de l'emploi précaire.

La majorité de ses membres étant présents en séance, le Conseil approuve par 22 voix pour et 2 contre le budget et les nouveaux plafonds d'emplois pour l'année 2014.

2 – Plan d'égalité femmes-hommes

Mme Delaunay présente le plan d'action égalité femmes-hommes 2014-2016 (cf. P.J.). Dans l'établissement, les femmes représentent 51 % des personnels, dont 45,6 % des maîtres de conférences et 27,95 % des professeurs. Chez les BIATSS, 66,8 % des titulaires sont des femmes. On note une surreprésentation en catégorie C et une sous-représentation en catégorie A.

Au sein des instances, la répartition est la suivante :

- CA : 16 hommes pour 11 femmes,
- CS : 27 hommes pour 12 femmes,
- CEVU : 20 hommes pour 17 femmes,
- CT : 14 hommes pour 6 femmes,
- CHSCT : 6 hommes et 12 femmes,
- CPE : 9 hommes et 25 femmes,
- CCPANT : 5 hommes et 11 femmes.

Pour bâtir ce plan, un comité stratégique a été créé ainsi qu'un groupe de travail associant les syndicats. Il s'est appuyé sur plusieurs textes de référence : la charte interministérielle pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les universités ; le plan d'action du Ministère relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes ; la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche et enfin le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, complétant la loi Sauvadet de mars 2012.

Ce plan d'action se fixe 4 objectifs stratégiques :

- mieux connaître la répartition des sexes à l'université en enrichissant le bilan social pour avoir un rapport de situation comparée des conditions d'emploi et de formation des hommes et des femmes, en systématisant la production de données par sexe concernant l'inscription, la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants dans les différentes formations ;
- développer la mixité et tendre vers la parité, notamment en œuvrant avec l'Education nationale pour une répartition étudiante équilibrée entre les deux sexes dans les formations ;
- parfaire l'égalité professionnelle en favorisant une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et en accompagnant mieux les femmes dans leur parcours professionnel ;
- développer la formation, l'information et la communication en luttant contre les stéréotypes et en prévenant les discriminations.

M. Houpert souligne que les femmes sont majoritaires dans certains conseils ce qui pose le problème de la parité. Par ailleurs, il demande que soient établies des priorités dans les actions qui sont proposées, car certaines ne dépendent que de l'établissement, tandis que d'autres requièrent des partenaires extérieurs.

Mme Bertheleu souhaite savoir si des travaux sont menés sur les discriminations en fonction de l'origine.

Mme Delaunay indique qu'il va falloir travailler sur un plan global d'action. Il est difficile de tout faire à la fois.

Mme Laffez constate des dérives liées à la réglementation sur la parité. Ainsi, dans certaines sections où les femmes professeurs sont très minoritaires, celles-ci sont sans cesse sollicitées pour siéger dans des commissions ou des jurys, alors qu'elles ne connaissent parfois rien au domaine sur lequel elles sont censées se prononcer.

Mme Delaunay répond que c'est une obligation légale.

M. le Président pense que la loi laisse quelques possibilités d'adaptation.

Le Conseil d'administration approuve la charte de la CPU sur l'égalité femmes-hommes et le plan d'action proposé.

*

POLITIQUE GENERALE

Informations du président

1 – Enquête ministérielle sur l'insertion professionnelle

M. le Président présente les résultats de l'enquête ministérielle sur l'insertion professionnelle à 30 mois des étudiants de masters. On constate que l'insertion professionnelle de nos étudiants en droit est plus élevée que la moyenne nationale (97 % à Tours pour une moyenne nationale à 92%). Pour les masters « Sciences-Technologies-Santé » le taux d'insertion est de 85 % à Tours pour une moyenne nationale de 91 %.

2 – MOBIL

M. le Président rappelle également que le MOBIL, mis en place en 2012, a été intégré dans toutes les maquettes de licence. L'encadrement du MOBIL doit être réalisée par nos enseignants-chercheurs et par nos doctorants contractuels. Pour ces derniers, le Conseil d'administration demande de limiter à hauteur maximale de 2 groupes de TD.

3 – Expérimentation PACES

M. le Président indique que notre projet sur l'expérimentation de la PACES n'a pas été retenu par le Ministère, car la réorientation précoce de 37 % de nos étudiants est trop importante, le Ministère voulant limiter le nombre d'étudiants réorientés à 15 %. En contrepartie, il nous propose de participer à l'expérimentation proposée par la COMUE Sorbonne Paris Cité.

Affaires financières

Compte rendu de la commission des moyens

M. Roncin présente le compte rendu (cf. P. J.).

La commission a approuvé :

- des admissions en non-valeur ;
- des tarifs de location de location et de diplômes ;
- la possibilité pour les unités de recherche de prendre en charge, à titre dérogatoire jusqu'au 31 décembre 2013, les frais d'inscription de leurs membres à l'habilitation à diriger des recherches (HDR).

M. Desmet serait favorable à l'extension de la prise en charge des frais d'inscription aux doctorants. En effet, ceux-ci gagnent environ la moitié du traitement des maîtres de conférences préparant une HDR.

M. le Président rappelle qu'il existe une commission d'exonération pour aider les étudiants rencontrant des difficultés pour payer leurs droits d'inscription. Pour sa part, il est choqué de constater que des enseignants-chercheurs font payer par leur équipe de recherche leur inscription à l'HDR, car l'HDR s'inscrit dans une perspective personnelle d'avancement de carrière, elle n'est pas imposée par l'institution.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la commission des moyens.

Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation

Compte rendu du Conseil scientifique du 3 décembre 2013

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) du Conseil scientifique (CS).

Le CS a entendu M. Casas sur l'avancement du projet IDEX.

Le CS a été informé :

- de la vue bibliométrique de l'Université par l'Observatoire des sciences et techniques ;
- de la nouvelle nomenclature des masters.

Le CS a donné un avis sur :

- l'utilisation d'emplois vacants ;
- la nomination du directeur de l'Espace de réflexion éthique de la région Centre.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CS du 3 décembre 2013.

Ressources humaines

1 – Campagne d'emplois 2014 du personnel BIATSS

M. Gabette présente la campagne d'emplois 2014 du personnel BIATSS (cf. P.J.) qui a fait l'objet d'une large concertation avec les composantes. Le nombre de postes offerts au mouvement est de 11, le nombre de concours internes est de 8, le nombre de concours externes est de 3, le nombre de mutations est de 2, le nombre de postes offerts au recrutement de travailleurs handicapés est de 2 (1 à l'EPU et l'autre à l'UFR médecine), le nombre de recrutements sans concours est de 9 et le nombre de PACTE (parcours d'accès aux fonctions publiques territoriales et de l'Etat) est de 2.

M. Brossard ne votera pas cette proposition. Il dénonce la limitation du nombre de postes mis au mouvement. Il comprend évidemment le souci de conserver les contractuels, mais cela revient à priver les fonctionnaires titulaires d'une mobilité qui est pourtant prévue dans le statut général de la fonction publique, ce qui est inadmissible. De plus, c'est contradictoire avec les encouragements prodigués à certains collègues de passer des concours, car s'ils sont reçus et acceptent des postes ailleurs, ils ne peuvent plus revenir même dans le cadre de rapprochements familiaux.

M. le Président rappelle que l'établissement s'efforce de trouver des compromis préservant les intérêts des uns et des autres.

M. Desmet indique qu'il s'abstiendra.

Le Conseil approuve ces propositions telles que modifiées en séance par 21 voix pour et 2 abstentions.

2 – Utilisation d'un poste vacant de maître de conférences

M. le Président propose que le poste n°321 soit ouvert au concours en 16^e section avec un profil « Psychologie sociale et du travail ».

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

3 – Primes de charge administrative pour l'année 2013-2014

M. le Président propose une liste (cf. P.J.) identique à celle de l'an dernier quant aux fonctions, mais avec une réduction de 5 % de tous les montants. Cette réduction s'appliquera aussi à sa propre prime versée directement par le Ministère.

Le Conseil approuve cette proposition par 21 voix pour et 2 abstentions.

4 – Modifications de la nouvelle bonification indiciaire et de la prime de fonctions et de résultats

M. Gabette présente les modifications (cf. P.J.).

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

5 - Modifications de la prime de participation à la recherche

M. Gabette présente les modifications (cf. P.J.).

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Affaires générales, juridiques et statutaires

1 – Désignation de membres de la Section disciplinaire

L'article R712-14 du code de l'éducation, créé par le décret n°2013-756 du 19 août 2013, dispose que la section disciplinaire comprend désormais :

- deux professeurs des universités ou assimilés ;
- deux maîtres de conférences ou assimilés ;
- un représentant des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires ;
- cinq usagers titulaires et cinq suppléants.

Les dispositions précitées imposent la désignation d'un professeur et un maître de conférences pour compléter l'actuelle section discipline.

M. Desmet est élu dans le collège des professeurs.
Mme Courtois est élue dans le collège des maîtres de conférences.

2 – Modification du règlement des comités de sélection

M. le Président propose de modifier les dispositions de l'article 3 du règlement intérieur des comités de sélection (cf. P. J.). Tous les chercheurs appartenant aux équipes mixtes Université/EPST sont considérés comme membres internes à l'université au sein des comités de sélection.

Les enseignants-chercheurs affectés dans un autre établissement, mais qui effectuent leur recherche à l'université sont considérés comme membres internes à l'université s'ils ont effectués une demande d'inscription sur les listes électorales des conseils centraux.

Les chercheurs et enseignants-chercheurs affectés dans des établissements extérieurs mais appartenant à une unité de recherche commune sont considérés comme externes à l'université. Néanmoins un comité de sélection ne devra pas être composé de plus de 50% de membres d'une même unité de recherche.

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification.

3 – Université du temps libre

M. le Président indique que cette université du temps libre (UTL) est destinée à répondre à une demande sociale. Ainsi ses homologues réunissent 5 000 personnes à Nantes et 2 000 à Orléans. Pour lancer l'UTL, l'Université a mis un demi-poste BIATSS à sa disposition. Le lancement devrait intervenir au mois de septembre 2014.

M. Fontaine présente le projet de statut de l'UTL (cf. P. J.). Pour élaborer ces statuts, un groupe de travail a été constitué. Il a réuni des personnels BIATSS, des enseignants-chercheurs et des enseignants.

L'UTL a une vocation culturelle de diffusion des connaissances, avec une approche intergénérationnelle. Elle sera ouverte à toutes les personnes majeures, sans condition de diplômes. Ses membres devront payer une adhésion dont le montant reste à définir.

Son offre de formation sera de trois ordres :

- des enseignements magistraux seront ouverts aux adhérents (UE d'ouverture), avec l'aval de l'enseignant responsable de l'UE d'ouverture ;
- des cycles de conférence ;
- des enseignements spécifiques thématiques organisés par l'UTL.

L'UTL aura un directeur nommé par le président, après avis du CA, et un conseil de direction.

M. Lauvergeat fait part de son intérêt pour ce projet et suggère de contacter les structures associatives proches.

M. Fontaine a effectivement engagé une démarche en direction de ces structures.

Le Conseil approuve à l'unanimité les statuts de l'UTL.

4 – Statuts du Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)

Mme Delaunay indique que la modification des statuts du SUAPS (cf. P. J.) vise à officialiser le poste de directeur adjoint et à mettre les statuts en conformité avec les textes réglementaires.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette modification des statuts du SUAPS.

*

Question diverse

Acquisition d'un immeuble pour le Centre d'études supérieures de la Renaissance

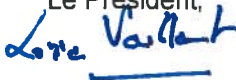
M. le Président demande au Conseil l'autorisation de signer pour l'achat d'un immeuble situé rue Rapin, afin d'étendre le Centre d'études supérieures de la Renaissance. Le prix d'achat est de 505 000 €.

Le Conseil autorise à l'unanimité cet achat.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18 h.

A Tours, le 19 décembre 2013

Le Président,


Loïc VAILLANT

P. J. : 12.